



Centre Pénitentiaire des Baumettes

Complément d'informations techniques suite à la
concertation publique de 2019

le 28 septembre 2020

Rappel échéances du projet

LES PROCHAINES ÉTAPES

■ Étapes d'information du public ■ Étapes des échanges avec les riverains tout au long du projet

3^e trimestre 2020

Présentation et échange sur la charte chantier faibles nuisances

1^e trimestre 2021

Présentation du projet retenu

1^{er} semestre 2021

AG CIQ

Mise à disposition de l'étude d'impact après avis de l'autorité environnementale

Présentation de l'étude d'impact aux riverains

Présentation des modalités du chantier de démolition

2^e semestre 2021

Présentation des modalités du chantier de construction

2022-2024

Réunions régulières pendant les travaux

- **Etude structurelle du mur d'enceinte**

Information sur l'étude du mur et partage des conclusions

- **Etude de stationnement**

Echanges suite à la mise en ligne de l'étude de stationnement

- **Charte chantier faibles nuisances**

Présentation du contenu de la charte et échanges sur les possibilités d'évolution

Etude structurelle du mur d'enceinte

L'étude est menée dans le but de vérifier la composition du mur d'enceinte historique des Baumettes



Etude structurelle du mur d'enceinte réalisée par le bureau d'étude INGEROP

- Etude sur site réalisée en janvier 2020
- Avis du bureau d'étude sur la possibilité de surélever le mur d'enceinte



Conclusion

Une surélévation maçonnée du mur actuel n'est pas possible.

Il serait techniquement envisageable de renforcer le mur en l'épaississant sur l'espace du chemin de ronde, mais cela est impossible au regard des contraintes suivantes :

- La largeur du chemin ne peut être réduite pour permettre la circulation des véhicules pompiers
- Il faudrait déplacer de nombreux réseaux qui cheminent contre le mur d'enceinte et/ou sous terre dans le chemin de ronde.
- D'autres alternatives au traitement des covisibilités seront envisagées dans le cadre de la consultation

L'étude est menée dans le but de dimensionner le besoin en stationnement



Etude de stationnement réalisée par le bureau d'étude Transitec

- Etude sur site réalisée en début d'année 2019
- Version initiale du rapport en mai 2019
- Etude mise à jour en décembre 2019, après suppression des données sensibles, notamment celles relatives aux habitudes des personnels pénitentiaires

Mise en ligne de l'étude de stationnement en février 2020 en annexe « des enseignements tirés de la concertation et les mesures à mettre en place par l'APIJ, en sa qualité de maître d'ouvrage »

- Registre dématérialisé de la concertation publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/1536>
- Site internet de l'APIJ : <http://www.apij.justice.fr/nos-actualites/concertation-prealable-baumettes-3/>

Objectif du dimensionnement

- L'objectif est de ne pas accroître la demande de stationnement sur voirie liée au centre pénitentiaire voire de l'améliorer

Hypothèse du dimensionnement

- Conservation des pratiques actuelles en matière de choix de mode de transport (hypothèse conservatrice)
- Le scénario prend en compte une marge d'une surpopulation en détention de 20%
- Les simulations présentées dans l'étude sont basées sur les pics d'activité dans le contexte le plus contraignant possible



Les projections ainsi que la définition des objectifs s'appliquent aux périodes de pic d'activité du centre pénitentiaire, qui sont dimensionnantes.

Conclusions

L'offre privée prévue à terme (composée du parking existant de 150 places et du parking en projet de 200 places) est adaptée à la demande projetée à terme, dans un objectif de non dégradation de l'occupation du stationnement sur voirie.

- En atteignant 100% d'occupation du stationnement privé : l'occupation de l'espace public se verrait réduite d'une soixantaine de véhicules en semaine et d'une trentaine le mercredi
- Avec un taux d'occupation du stationnement privé de 85% à 90%, l'occupation de l'espace public devrait être similaire à l'actuel.

Préconisations

- Optimiser la localisation des parkings privés par rapport aux accès du personnel.
- Optimiser la gestion des parkings privés en tenant compte des typologies d'utilisateurs, des horaires des employés, etc.
- Valoriser l'usage des transports collectifs, des modes actifs et du covoiturage auprès de l'ensemble des usagers
- Accompagner la Métropole dans son projet de réaménagement des espaces publics afin de garantir la cohérence avec les besoins du site
- Engager un Plan de Déplacement (PDA) à l'échelle du site

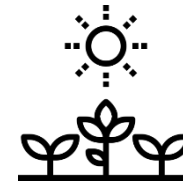
DEMARCHE CHANTIER FAIBLES NUISANCES

Démolition - Reconstruction : Les Baumettes 3



CONTEXTE DE L'OPERATION

DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU CHANTIER FAIBLES NUISANCES

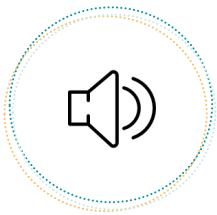


Massif des Calanques
ZNIEFF
Zone Natura 200



Riverains
Personnel pénitentiaire
Détenus

PRESENCE D'UN VOISINAGE SENSIBLE, D'UNE PARC NATUREL EN LIEN AVEC LES CALANQUES A PRESERVER



Limiter les **nuisances acoustiques et vibratoires**



Limiter les **nuisances visuelles** et garantir le **maintien de la qualité de l'air**



Protection du milieu naturel
Gérer les **produits dangereux**
Empêcher les **pollutions accidentelles**

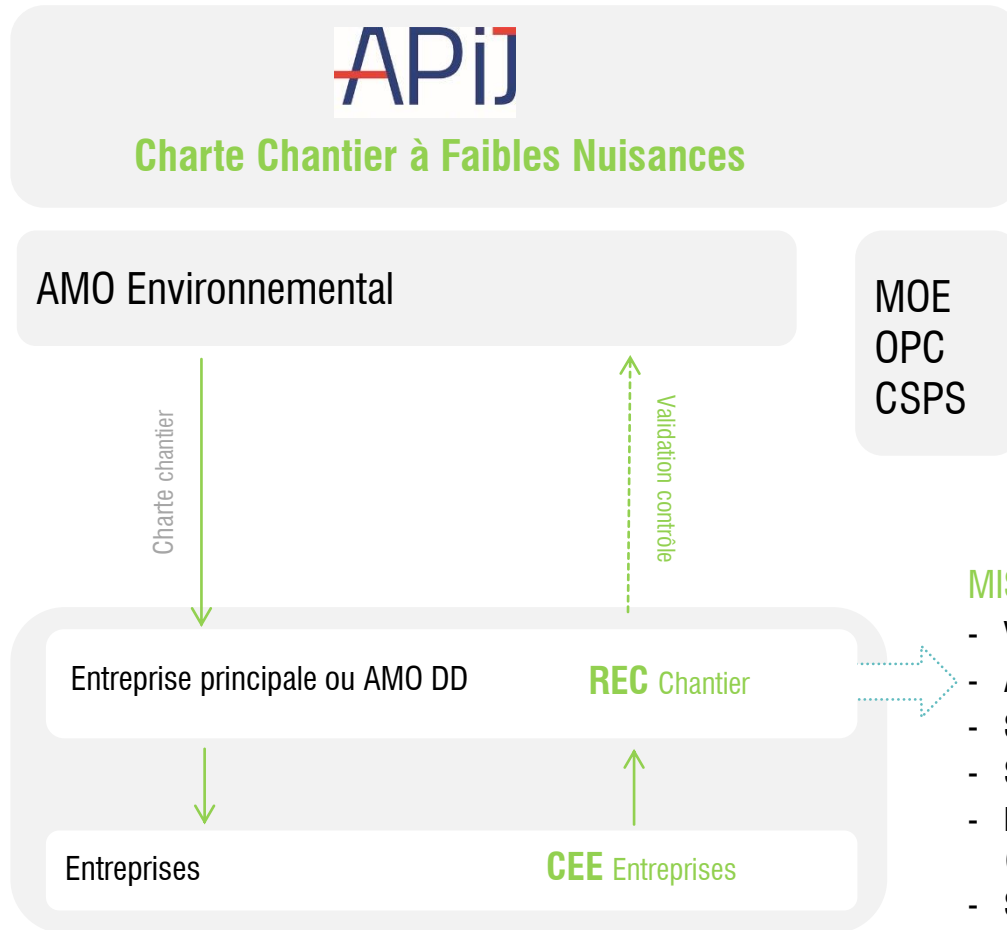


Limiter l'**impact des engins** sur le **trafic** et le **voisinage**

ORGANISATION ET GESTION DU CHANTIER FAIBLES NUISANCES

- Respect de la charte chantier faibles nuisances
- Signature de la charte par toutes les entreprises

MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE DES PRESCRIPTIONS DE LA CHARTE CHANTIER



MISSION DU REC:

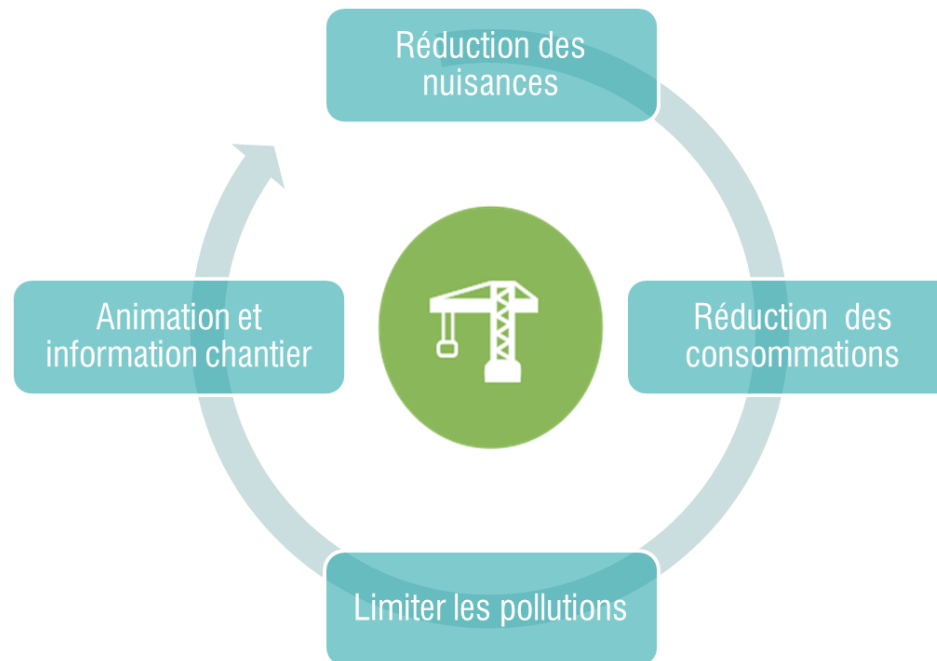
- Veille au respect de la **charte**
- Assurer la prise en compte des **remarques** de l'APIJ issues des riverains
- **Sensibilisation** du personnel de l'entreprise par des réunions dédiées
- S'assurer de la **bonne tenue du chantier**
- Responsable de l'organisation de la collecte, tri, évacuation **déchet** (bordereaux DIS, déchet inertes et DIB)
- Suivi mensuel des **consommations** de chantier
- Fais le lien avec l'APIJ
- Transmet les documents attendus au lancement du chantier
- Transmet mensuellement les documents attendus au REC Interchantier

Management de Chantier à faible impact

↓ Prescriptions ↑ Preuves conformité

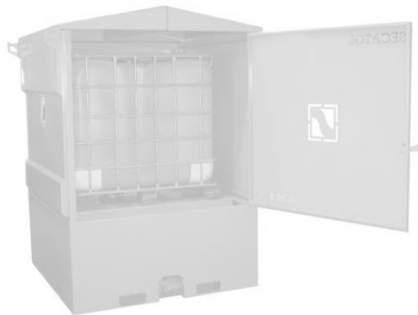
Responsable Environnement Chantier (REC)

- Veille au respect de la **charte chantier vert**
- **Interlocuteur privilégié** de l'AMO environnemental
- Collecte des **données environnementales et de sécurité** des produits (FDS/FDES)
- Suivi des **réclamations des riverains** et de leur traitement durant le chantier



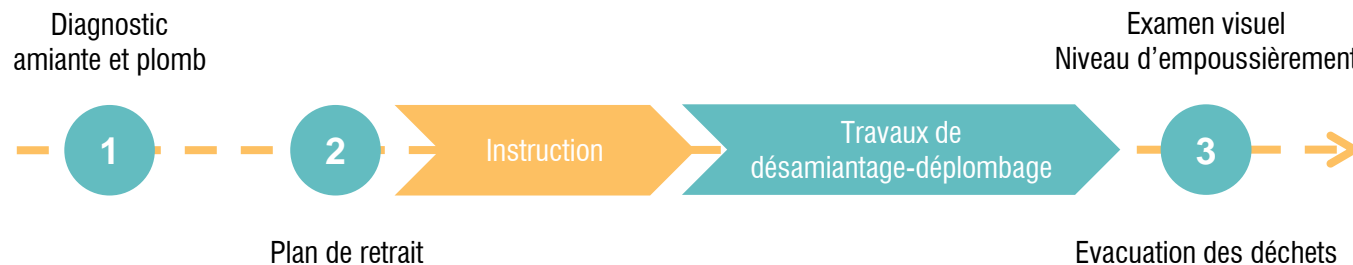
Pollutions accidentelles du site par le sol, l'eau et l'air

- Imperméabilisation des **zones de stockage**
- Utilisation d'un **bac de décantation** pour la récupération des eaux de lavage et **valorisation des fonds de toupie**
- Utilisation d'**huile de décoffrage d'origine végétale**
- **Brûlages des déchets interdits** sur le chantier
- **Arrosage des sols** poussiéreux et **aspiration des poussières**
- Mise à disposition un **kit de dépollution**
- **Suivi des consommations** du chantier et de la base vie



Amiante et plomb

- **Diagnostic amiante et plomb** avant tout travaux sur les bâtiments existants
- **Plan de retrait** amiante (confinement, retrait, gestion des déchets, repli de chantier)
- Un mois d'**instruction** par l'OPPBTP et la CRAM
- Travaux réalisés par une **entreprise certifiée** (SS3)
- Contrôles sur chantier du **taux d'empoussièremment**
- Traçabilité de 100% des déchets jusqu'à l'élimination pas **BSDA** signés par l'APIJ
- **Contrôle des zones de travaux** pour restitution



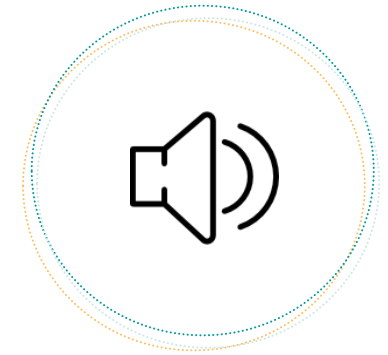
Gestion des déchets et produits dangereux

- **Limitation à la source** de la production de déchets (calepinage, emballages consignés, réutilisation in situ, etc.)
- **Récupération, tri** et acheminement des déchets dans des bennes spécifiques (déchets dangereux et non dangereux)
- **Signalétique** pour les consignes de tri
- Collecte de **100% bordereaux (BSD)** Recherche des filières et **valorisation**
- **Recherche d'une valorisation optimale**



Nuisances acoustiques et visuelles

- **Nettoyage journalier** des abords et accès au chantier
- **Nettoyer les roues** des véhicules avant la sortie du chantier
- **Suivi des émissions acoustiques** en continu
- **Limitation des nuisances acoustiques** :
 - Respect des horaires
 - Planification des livraisons
 - Matériel insonorisé conforme au marquage CE
 - Engins électriques et hydrauliques
 - Protections acoustiques amovibles
- **Sensibilisation des ouvriers** sur le bruit et la poussière
- **Abattement des poussières** par projection d'eau



RAPPEL

75 dB(A) en limite
de chantier, avec
des pics
maximaux à 85
dB(A)

Nuisances acoustiques et visuelles

 <p>Cris et voix des compagnons</p>	 <p>Balayeuse</p>	 <p>Pelle hydraulique, grignoteuse</p>	 <p>Buldozer</p>	 <p>Foreuse injection</p>
 <p>Pelles à bras hydraulique</p>	 <p>Convoyeur à bande</p>	 <p>Poids lourds</p>	 <p>Engins en circulation et avertisseurs</p>	 <p>Avertisseur « à fréquences mélangées » (type cri du lynx)</p>
 <p>Toupie béton</p>	 <p>Grue mobile</p>	 <p>Mini-pelle</p>	 <p>BRH (brise-roche hydraulique)</p>	 <p>Autres technologies: découpe au vérin hydraulique, hydrodémolition</p>

Limiter la gêne des riverains

- Point de contact chantier (n° vert, boîte mail, boîte aux lettres)
- Panneau d'information riverains
- Distribution de documents d'informations
- Palissade de chantier (protection visuelle et acoustique)
- Gestion des plaintes
- Réunions d'information régulières en phase chantier



